

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 mai 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets un dossier relatif au renouvellement d'une canalisation en amiante ciment par une canalisation en fonte ductile de diamètre de 150 mm, rue Cité Abbé Pierre à Saint Priest.

Le montant global de l'opération s'élève à 830 000 F TTC :

- montant total HT	688 225,54 F
- TVA 20,60 %	141 774,46 F
- montant total TTC	<u>830 000,00 F</u>

Cette opération comprendrait :

- la réalisation de 570 mètres de canalisation en fonte ductile de diamètre 150 mm,
- la fourniture et la pose de six robinets-vannes de diamètre 100 mm et de quatre autres de diamètre 150 mm.

Les travaux proposés permettraient l'abandon d'une canalisation de même diamètre en amiante ciment qui, en raison de sa vétusté, nécessite de nombreuses interventions pour son exploitation.

Monsieur le vice-président chargé des marchés publics a donné son accord sur la procédure énoncée ci-dessous le 21 décembre 1998 ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles 279 et 295 à 298 du code des marchés publics ;

Vu sa délibération n° 95-0052 du 25 septembre 1995 ;

Ouï l'avis de ses commissions environnement, propreté, eau et assainissement et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Accepte le dossier qui lui est soumis.

2° - Décide :

a) - de confier les travaux à une entreprise spécialisée, désignée à la suite d'un appel d'offres ouvert sur offres de prix, conformément aux dispositions des articles 279 et 295 à 298 du code des marchés publics,

b) - que les offres seront examinées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995.

3° - Autorise monsieur le président à :

a) - accepter l'offre retenue pour valoir acte d'engagement et à accomplir tous les actes afférents au marché,

b) - solliciter l'aide de l'Agence de l'eau et à signer la convention à intervenir.

4° - La dépense de 830 000 F TTC sera prélevée sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - budget primitif - exercice 1999 - compte 238 511 - fonction 1 111 - opération 0137 002 963.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,